

# «Il est temps de donner aux applications numériques une place importante dans les soins de santé»



**Mickaël Daubie,**  
directeur général du Service  
soins de santé à l'INAMI.

## *Pourquoi l'INAMI veut-il sensibiliser les médecins, les pharmaciens et les patients à l'utilisation des technologies numériques de la santé?*

**Mickaël Daubie:** Utiliser ces technologies est vraiment une nécessité dans le contexte actuel de la raréfaction des ressources financières et humaines. Nous essayons aujourd'hui de donner un nouveau souffle à cette dynamique en proposant une nouvelle procédure pour demander notre remboursement pour l'utilisation d'applications<sup>(1)</sup>, qui va permettre de mettre sur le marché de nouvelles apps de santé.

## *Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, dans le cadre de cette nouvelle procédure, vous avez ouvert aux professionnels de santé, aux associations scientifiques et aux hôpitaux la possibilité d'introduire des dossiers pour le remboursement d'applications de santé?*

En effet, par le passé, seule l'industrie pouvait introduire des dossiers de remboursement. Nous avons élargi les possibilités. L'industrie peut toujours introduire des dossiers, mais les associations scientifiques et professionnelles et les hôpitaux peuvent désormais le faire aussi.

Il est important de souligner que l'application dont l'utilisation pourrait être remboursée, de façon temporaire ou définitive, doit s'intégrer dans le déroulement des soins. Nous ne finançons pas l'application en tant que telle, mais son utilisation dans ce processus de soins. C'est primordial.

## *Quels types de produits pourraient être remboursés?*

Deux types d'app liées à la santé peuvent être remboursés. Premièrement, celles qui permettent aux prestataires de soins de faire le suivi de leurs patients à distance. Deuxièmement, les applications médicales à proprement parler. Ce sont, par exemple, des applications qui permettent de diagnostiquer ou d'appliquer une thérapie à distance.

Les technologies numériques en santé peuvent-elles aider les prestataires (médecins et pharmaciens) et les patients dans le cadre de processus de soins? Mickaël Daubie en est convaincu. Le directeur général du Service soins de santé à l'INAMI explique les avantages d'une politique de développement de la Mobile Health.

## *Pouvez-vous rassurer les prestataires de soins par rapport à la sécurité des données de santé qui sont traitées par ces applications numériques?*

Tout à fait. Le marquage CE et le fait d'être actif dans le microcosme eSanté aux niveaux de l'interaction et de l'interopérabilité figurent parmi les conditions de remboursement fixées par l'INAMI pour ces applications. Nous avons mis des garde-fous pour que ces applications répondent aux critères de respect de la vie privée et de la stricte confidentialité des données médicales.

## *Invitez-vous les prestataires de soins, médecins et pharmaciens, et les entreprises à vous soumettre des dossiers?*

Absolument! C'est une demande forte du secteur. Nous avons débloqué un budget, mis un groupe de travail permanent sur pied et déterminé des critères de sélection. Toutes les pièces du puzzle sont disponibles! Nous n'attendons plus que les dossiers des partenaires.

## *Quel budget a été alloué à cette initiative «mobileHealth»?*

Au total, 3,8 millions d'euros ont été débloqués pour favoriser l'utilisation de ces applications mobiles. Ce montant permettra de rembourser l'utilisation des technologies qui auront été retenues par l'INAMI.

1. Plus d'informations: <https://www.riziv.fgov.be/fr/professionnels/autres-professionnels/fabricants-et-distributeurs-d-implants-de-div-et-d-autres-dispositifs-medicaux/applications-mobiles-medicales-introduire-votre-demande>

Intégrer des technologies numériques innovantes aux soins de santé peut apporter une valeur ajoutée tant aux patients qu'aux prestataires de soins. Avec cette campagne, l'INAMI veut faire connaître davantage encore aux prestataires toutes les possibilités offertes par une intégration pertinente de ces technologies dans leurs processus de soins et les inviter à sauter le pas. Les fédérations sectorielles beMedTech et Agoria soutiennent cette initiative.

